



## Rapport financier de l'exercice 2020

L'exercice 2020 s'est soldé par un **excédent de 30 852 €** contre une **perte de 13 564 € en 2019**. L'ANVP renoue donc avec un excédent qui n'était plus arrivé depuis quelques années.

Cette année voit l'application du nouveau plan comptable associations qui inclut les frais de déplacements (abandonnés) des bénévoles dans les comptes 6. Le compte 62 comprend donc près de 270 000 € en plus; cet ajout est compensé en compte 75, du même montant. Le résultat de l'exercice n'est donc pas impacté par ce changement. Cette nouvelle approche permet de mieux valoriser l'impact de l'action des bénévoles sur nos comptes.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie COVID. De nombreuses activités habituelles des visiteurs ont été ainsi fortement impactées. Cela se traduit par une baisse sensible de nos charges (- 44 %). Une provision FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative) à rembourser en 2022, pour formations non effectuées a été faite.

Une provision pour contentieux Assoconnect (location site WEB non payé) a été faite.

Le poste 70 en forte augmentation (+ 40 %) est dû à la location de notre ancien siège en année pleine. Le poste 69 a donc suivi cette évolution (impôt de 24 % sur les loyers)

Les actions initialement prévues dans le cadre des fonds dédiés n'ayant pu avoir lieu, aucun prélèvement de fonds dédiés n'a pu être réalisé.

Ce résultat positif conjoncturel nous permet de sortir de plusieurs années de déficit chronique. Il est cependant fragile et nous encourage à développer et diversifier nos ressources.

## RESSOURCES

Recettes		Nouveau Plan	Nouveau Plan	variations
		cpta assoc.	cpta assoc.	
classes		2020	2019	
70	prestations ANVP, loc locaux	60 103	42 011	43,06%
71		-	-	
72		-	-	
73		-	-	
74	Subventions et dons asso	206 209	265 408	-22,31%
75	cotisations adhérents et dons	346 092	673 890	-48,64%
76	Produits financiers	184	588	-68,74%
77	produits exceptionnels, exercice antérieur	3 606	3 828	-5,80%
78	reprises provisions, fonds dédiés	-	32 875	-100,00%
79	aides états, divers	-	10 340	-100,00%
		-		
	total	613 193	1 028 940	-40,11%

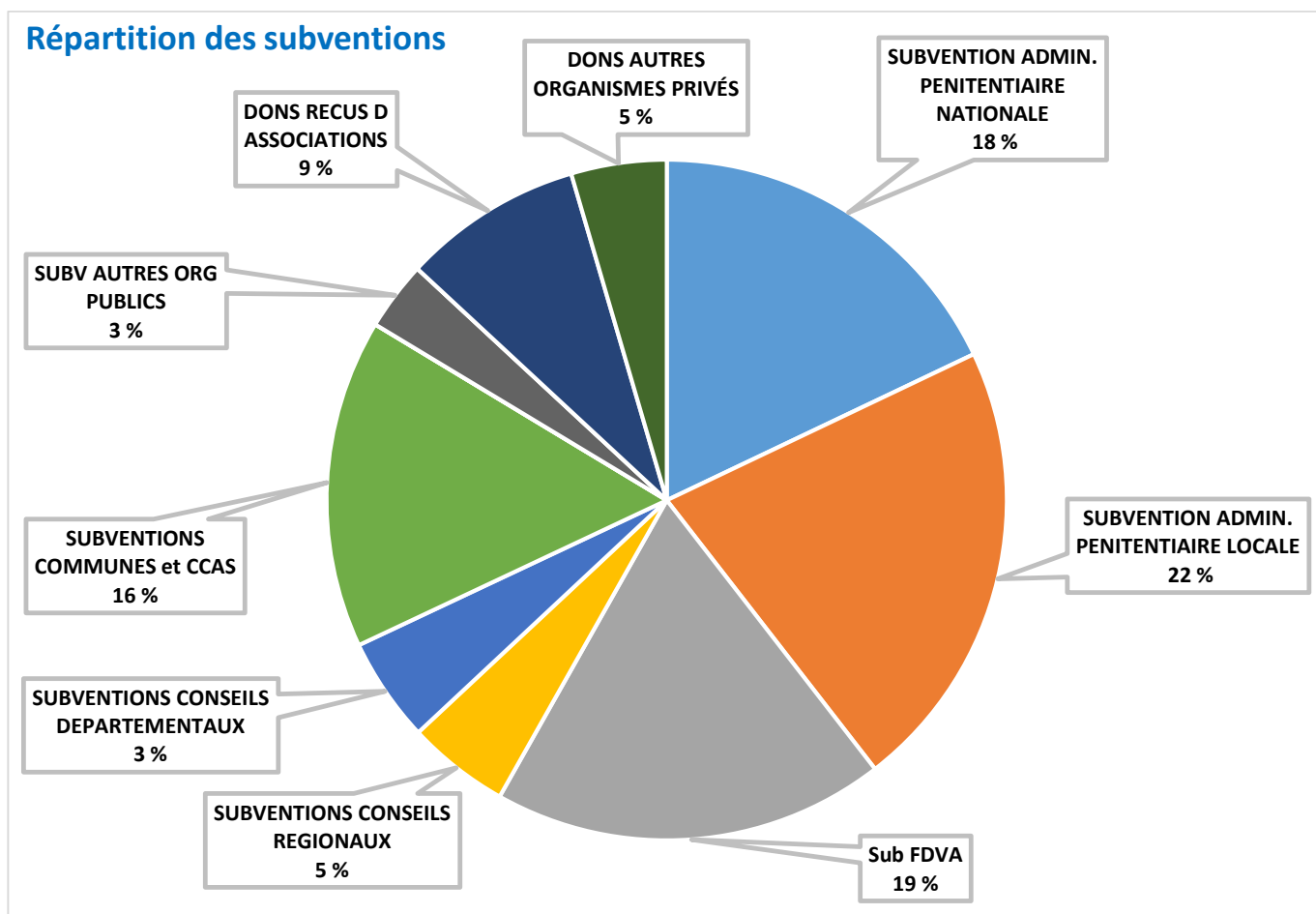
Tableau avec frais abandonnés suivant le nouveau plan comptable (2020 et 2019)

Eléments significatifs comparés à 2019 :

- **La classe 70 (ventes et prestations)** comprend les loyers du local d'accueil des familles d'Amiens pour 6000 €, ainsi que celui de la rue Paradis à Paris (ancien siège social) pour 54 103 €. Cette dernière est en progression car 2020 est une année pleine correspondant à 12 mois de location (8 mois environ en 2019)
- **La classe 74 (Subventions et dons d'associations)** comprend :

37 000	SUB. Admin. Pénitentiaire NATIONALE
44 450	SUB. Admin. Pénitentiaire LOCALE
10 030	SUB. Région
7 235	SUB. Département
32 237	SUB. Communes, CCAS, intercommunal
38 500	SUB. FDVA
6 769	SUB. Autres Org. PUBLICS
-	SUB. EUROPE
17 638	Dons d'Associations
9 349	Dons Autres Organismes PRIVES

Celle-ci est en recul de - 22 %,.. Cela signifie que les subventions locales (SPIP, communes, départements et régions) ont fortement diminuées.



- **La classe 75 (cotisations et dons adhérents et autres)** est en forte diminution (- 48 %). Elle inclue maintenant les frais de déplacement des adhérents (abandonné ensuite à l'ANVP).

	2020	2019	variation
PARTICIPATION DES MEMBRES (AG, congrès, réunions internes)	558	11 153	-95,00%
PARTICIPATIONS extérieures à nos activités	86	-	
abandons des frais déplacement bénévoles	270 540		
<b>COTISATIONS ANVP</b>	<b>48 530</b>	<b>51 216</b>	<b>-5,24%</b>
COTISATIONS ENCAISSÉES par les SECTIONS À TRANSFERER	240	-	
<b>DONS AVEC RECUS FISCAUX</b>	<b>25 278</b>	<b>43 812</b>	<b>-42,30%</b>
DONS ANONYMES	611	1 863	-67,20%
COTISATIONS DITES LOCALES + RECU FISCAL	225	780	-71,15%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	24	147	-83,84%

Légère diminution des cotisations « adhérents » (- 5 %) qui reflète la baisse du nombre de visiteurs. Forte diminution des dons (- 42 %).

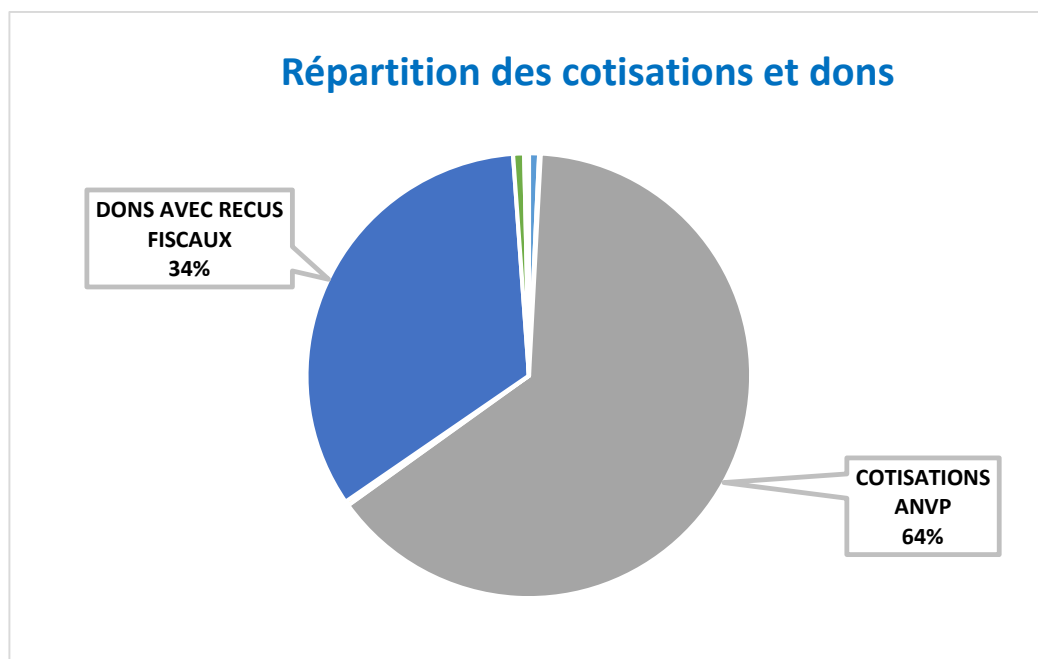


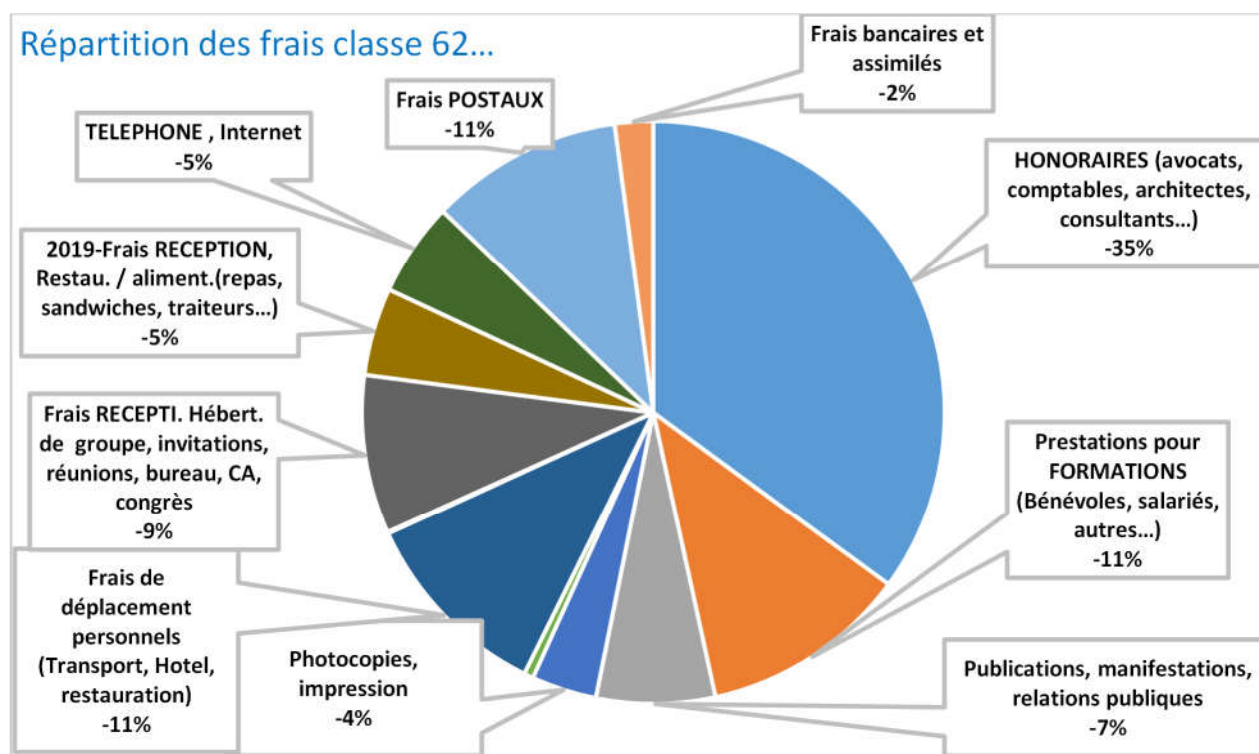
Tableau sans les frais abandonnés

- **La classe 78 : utilisation des fonds dédiés** pour 0 € en 2020. La situation exceptionnelle de 2020 a bloqué les projets qui auraient pu prétendre à utiliser ces fonds. Ceux-ci sont reportés à 2021, voire 2022.
- **La classe 79 (aide de l'état)** correspondait en 2018 à l'aide à l'emploi de salariés. Cette aide est maintenant intégrée directement par une ristourne de charges sociales ; elle n'apparaît donc plus dans cette classe 79. Elle comprend en 2019 d'autres aides pour les contrats d'apprentissage.

# DEPENSES

Dépenses		EX n 2020	EX n-1 2019	variations
60	achats et sous/Tr.	- 4 918	- 24 143	-79,63%
61	Locations et charges	- 40 630	- 85 419	-52,43%
62	Honoraires, publications, Frais déplacement...	- 357 669	- 144 099	148,21%
63	Impôts et taxes	- 3 197	- 3 653	-12,48%
64	Salaires et charges	- 82 454	- 106 075	-22,27%
65	Aide détenus et cotis. associations extérieures	- 66 166	- 76 483	-13,49%
66	charges financières	-	-	
67	charges exceptionnelles, exercice antérieur	- 313	- 7 995	-95,83%
68	dotat. amortissement, provisions, fonds dédiés	- 15 295	- 24 478	-37,51%
69	impôts sur locations	- 11 649	- 7 265	60,34%
<b>totaux</b>		<b>- 582 311</b>	<b>- 479 610</b>	<b>21,41%</b>

## • La classe 62 : Honoraires, publication, frais de déplacement



*Tableau sans les frais abandonnés*

- Le compte Honoraires est particulièrement important car il comprend des arriérés de 2018 et 2019.
- Le compte « salaires et charges » en 2019 comprenait le salaire de Djenabou, de Maxence et de Laurence. En 2020 Laurence a été la seule salariée jusque fin aout. Lorène a démarré son activité en septembre 2020.

- **La classe 65 : Aide détenus et cotisations aux associations**

Ce poste concerne essentiellement les aides aux personnes détenues et à leur famille : il représente **21 %** de nos dépenses courantes (hors frais abandonnés)

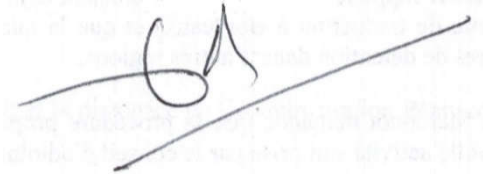
- **La classe 69 : Impôts sur locations**

Représente la taxation de nos revenus tirés de la location de notre ancien siège social du 1 rue Paradis à Paris (24 % du loyer).

Il sera proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice 2020 (excédent de **30 852 €**) au compte de report à nouveau.

Paris le 28 mai 2020

Xavier Denecker  
Président



Philippe LECONTE  
Trésorier

